

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection (complémentaire) du Procureur général du Canton de Vaud – Législature 2023-2027
(1^{er}-2^e tour)**

1. Préambule

En vertu de la lettre e) de l'art.106 de la Constitution vaudoise (Cst-VD) et de l'art. 7 de la Loi sur le Ministère public (LMPu), le Procureur général est élu par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier suivant le renouvellement du Grand Conseil sur préavis de la Commission de présentation.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection (complémentaire) d'un Procureur général pour législature 2023-2027¹. Le futur Procureur général remplacera, dès le 1^{er} janvier 2023, l'actuel Procureur général, Éric Cottier qui a fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 décembre 2022.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 7 septembre 2022, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivant-e-s : Mesdames Carole Dubois, Sabine Glauser Krug, Mathilde Marendaz, Muriel Thalmann (Vice-présidente) ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Nicolas Bolay (Président), Alexandre Démétriadès, Sébastien Humbert et Nicolas Suter.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par trois de ses quatre experts indépendants : Messieurs Louis Gaillard, Luc Recordon et Philippe Richard. Monsieur Olivier Freymond était excusé pour cette séance.

3. Élaboration du préavis de la Commission de présentation

Le Procureur général actuel a envoyé sa lettre de démission au mois de juin 2022 avec effet au 31 décembre 2022 au Grand Conseil. La commission a pris connaissance de ce courrier et a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 22 juillet 2022 dans cette dernière. Selon une décision validée par la commission lors de sa séance constitutive du 30 juin 2022, cette annonce a été également publiée dans le Temps du vendredi 22 juillet 2022, dans le Courrier du lundi 25 juillet 2022 et le 24 Heures du jeudi 21 juillet 2022, afin de toucher un public potentiel plus large. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 20 août 2022, une personne avait déposé son dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Les connaissances de l'environnement et la vision de la justice du candidat ont été abordées avec soin. La durée de l'entretien a avoisiné les soixante minutes. Cette audition a permis de cerner la personnalité du candidat dont les qualités d'indépendance ont été analysées avec toute l'attention requise.

4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

À l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont rendu un préavis positif, à l'unanimité, au seul candidat en lice qui possède l'expérience et les qualités requises pour devenir Procureur général du Canton de Vaud.

¹ Sous réserve de l'acceptation par les membres du corps électoral de la révision partielle de la Constitution du Canton de Vaud liée à la création d'un Conseil de la magistrature, soumise à votation le 25 septembre 2022. En cas d'acceptation, la législature actuelle serait alors prolongée de deux ans et prendrait alors fin le 31 décembre 2024.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers. Les commissaires ont souligné la qualité de la candidature, tant dans le dossier déposé que lors de son audition devant la commission. Toutes les compétences pour ce poste sont largement atteintes.

La commission a décidé de formuler, à l'unanimité de ses membres, un préavis positif sur la candidature de :

- Monsieur Éric Kaltenrieder

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité de ses membres, sur la candidature de Monsieur Éric Kaltenrieder au poste Procureur général du Canton de Vaud pour la législature 2023-2027.

Le dossier du candidat est à disposition des députées et des députés qui veulent le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Genolier, le 20 septembre 2022.

Le Président-rapporteur :
(signé) Nicolas Bolay